

Indicateur n° 2 : Montant des dépenses de santé par habitant

Dépenses de santé par habitant, de 1995 à 2010

	INSEE, base 2000			INSEE, base 2005					
	1995	2000	2005	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CSBM (en millions d'euros)	98 032	115 121	151 208	148 116	153 748	160 352	165 710	170 956	174 968
Population moyenne (en millions)	59,4	60,7	63,0	63,0	63,4	63,8	64,1	64,5	64,8
CSBM par habitant (en euros)	1 651	1 896	2 402	2 353	2 425	2 514	2 583	2 651	2 698
Soins hospitaliers	802	867	1073	1088	1121	1155	1188	1227	1252
Soins ambulatoires	451	514	650	594	612	639	656	670	678
Transport de malades	25	31	45	45	48	51	53	56	58
Médicaments	311	389	500	487	497	513	521	528	531
Autres biens médicaux	63	94	134	139	147	157	166	170	179

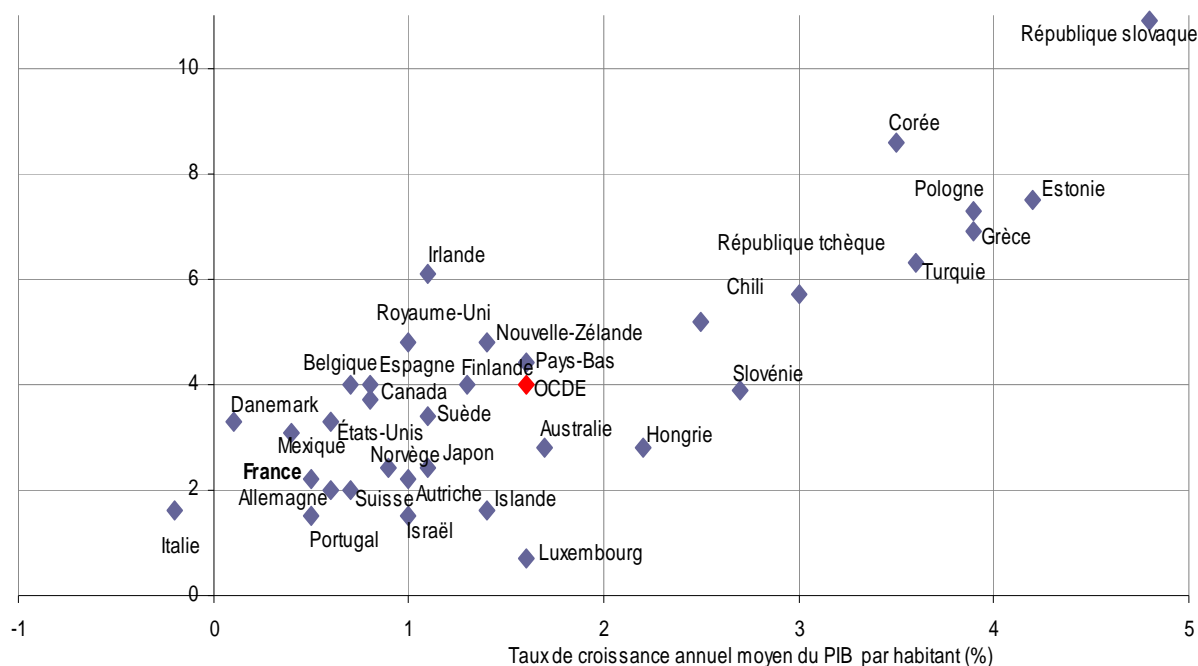
Sources : DREES, comptes de la santé 2010 ; INSEE.

En 2010, les dépenses de santé s'élèvent à 2 698 euros par habitant en rapportant la consommation de soins et de biens médicaux des comptes nationaux de la santé de la DREES à la population moyenne pour la France entière estimée par l'INSEE. Elles ont progressé de 1,8 % par rapport à 2009.

A moyen terme, il s'avère que l'activité économique constitue un des principaux déterminants de l'évolution de la demande de soins, comme cela est confirmé par les données internationales publiées par l'OCDE, qui montrent un lien fort entre la croissance des dépenses de santé par habitant (en termes réels, c'est-à-dire hors inflation) et la croissance du PIB par tête (*cf.* graphique *infra*).

Variation des dépenses de santé et du PIB, par habitant, en termes réels, 2000-2009 (ou année la plus proche)

Taux de croissance annuel moyen des dépenses de santé par habitant (%)



Source : OCDE, Panorama de la santé 2010.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 2 :

Les dépenses de santé par habitant sont calculées à partir des Comptes nationaux de la santé, publiés chaque année par la DREES, à partir de l'agrégat appelé consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), qui représente 175 milliards d'euros en 2010.

La CSBM, agrégat central des Comptes de la santé, représente la valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national (y compris dans les DOM) par les assurés sociaux français et les personnes prises en charge au titre de l'aide médicale d'État (AME) ou pour des soins urgents, pour la satisfaction de leurs besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé ; les soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement et les services de soins à domicile (SSAD) en sont exclus.

La CSBM regroupe :

- les consommations de soins des hôpitaux publics et privés,
- les consommations de soins de ville,
- les consommations de transports de malades,
- les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques - VHP -, petits matériels et pansements).

La CSBM est divisée par le nombre de personnes résidant en France (métropole et DOM) afin d'évaluer la dépense de santé par habitant. C'est la population moyenne résidant en France durant chaque année, estimée par l'INSEE, qui est utilisée dans le calcul de cet indicateur.

Les Comptes nationaux élaborés par l'INSEE font l'objet d'un changement de base périodique, afin de corriger des erreurs éventuelles et d'intégrer les sources d'information les plus récentes. Cette révision porte sur les concepts et sur l'évaluation des séries ; elle a conduit à une légère baisse du niveau du PIB en base 2005. Il en va de même pour les Comptes de la santé, qui sont un compte satellite des Comptes nationaux. A l'occasion de la publication de cette nouvelle base dite « base 2005 », le contour et l'évaluation des principaux agrégats des comptes de la santé ont été également été revus.